



Salaire d'un défunt mois travaillé avant son décès

Par **popattitude**, le 11/03/2011 à 08:59

Bonjour,

Mon ex conjoint est décédé le 11 octobre 2010.

Il n'y a pas de succession car Par contre son employeur ne veut pas payer son salaire du 1er octobre au 11 octobre date de son décès.

Il y a 3 enfants mineurs descendants.

Il a 1 frère majeur

Et moi son ex conjointe, maman de ses 2 derniers enfants.

Que dois-je faire pour que son employeur verse son salaire????

Merci de votre réponse.